

Lully, le 7 septembre 2023

**Aux Municipalités des  
56 Communes de la région  
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames, Messieurs les délégué·es du Conseil intercommunal,

Les délégué·es ARASMAC des communes sont convoqué·es en séance du Conseil intercommunal le :

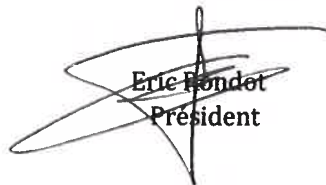
**Jeudi 28 septembre 2023 à 19h00  
à Lully, Grande Salle (Centre du village)**

### Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation des nouveaux·lles Conseiller·ères Intercommunaux·ales ARASMAC
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction ARASMAC
7. Préavis N°8/09/2023 « Budget 2024 »
8. Élection d'un·e membre du CODIR en remplacement de Lorette Killias Leutwiler, membre démissionnaire
9. Élection d'un·e vice-président·e du Conseil intercommunal
10. Nomination d'une Commission ad'hoc, composée de 7 membres AJEMA.  
Intitulé du préavis : "Gouvernance et fonctionnement de l'AJEMA"
11. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué·es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

  
Eric Bondet  
Président

  
Marta Futuro Pinto  
Secrétaire

Annexes : PV de la séance du 22 juin 2023  
Préavis N°8/09/2023 « Budget 2024 »